



POSITION COMMUNE DES FÉMINISTES AFRICAINES SUR LE TRAVAIL DÉCENT ET DIGNE DANS L'ÉCONOMIE DE PLATEFORMES

Préambule

En tant que féministes africaines, travailleuses et militantes de mouvements de justice sociale, nous nous organisons à un moment historique où l'économie numérique refaçonne rapidement nos sociétés, nos économies et nos vies quotidiennes. Cependant, cette transformation s'est déroulée selon des voies qui reproduisent et exacerbent les modèles coloniaux d'extraction, d'exploitation et d'inégalité.

Sur notre continent, les plateformes de travail numérique s'étendent à des secteurs économiques clés, notamment le transport, le travail domestique et les soins, ainsi que la modération de contenu. Pourtant, ces nouvelles formes de travail sont marquées par de vieilles injustices - la précarité, le caractère jetable et la violence - en particulier pour les femmes, les personnes expansives sur le plan du genre, les migrants, les personnes vivant avec un handicap et celles qui sont déjà marginalisées par des systèmes d'oppression qui se recoupent.

Nous rejetons l'idée que l'économie numérique est intrinsèquement inclusive ou habilitante. En réalité, elle a renforcé la domination des entreprises sur les données, les technologies et les moyens de subsistance, tout en érodant les droits, les protections et les espaces démocratiques. Sous couvert de flexibilité et d'innovation, le modèle néolibéral de plateforme capitaliste continue de marchandiser notre travail, nos corps et nos communautés, nous emprisonnant dans des systèmes algorithmiques qui surveillent, exploitent, excluent et concentrent la richesse et le pouvoir dans les mains de quelques-uns.

Nous abordons la question du travail digne et décent dans l'économie des plateformes à travers une optique féministe décoloniale, intersectionnelle et panafricaine, en mettant l'accent sur les expériences, le leadership et l'action des femmes africaines, des personnes en situation d'expansions de genre, des jeunes, des migrants, des travailleurs informels et d'autres groupes marginalisés. En tant que continent longtemps exploité par les intérêts capitalistes néolibéraux, nous dénonçons la disparité persistante dans le traitement des travailleurs africains des plateformes et de l'industrie du sexe par rapport à leurs homologues du Nord, bien qu'ils effectuent un travail de valeur égale.

En outre, nous reconnaissons que les économies numériques et de plateforme sont profondément liées à la justice environnementale et climatique. Notre vision est celle d'une

économie numérique inséparable de la durabilité écologique et de la restauration des communautés touchées par ces crises croisées. Elle s'inscrit dans le cadre de nos appels permanents en faveur d'économies qui accordent la priorité au bien-être des personnes et de la planète.

Reconnaissant que la 113e session de la Conférence internationale du travail offre une occasion historique de garantir des normes féministes, fondées sur les droits et centrées sur l'Afrique pour un travail décent et digne dans l'économie de plateforme.

Reconnaissant que ce moment exige du courage, de la clarté et une action collective. Nous appelons à une réimagination radicale de l'économie numérique du point de vue de la justice numérique féministe, où tous les travailleurs, les communautés, la société civile et le public reprennent le pouvoir sur la technologie, les données et les plateformes. Où les règles de l'économie sont réécrites pour centrer l'humanité, l'attention, la dignité, la durabilité écologique et la souveraineté des personnes sur le profit.

Affirmant et s'appuyant sur les études féministes et les expériences vécues par les travailleurs africains des plateformes, nous entrons dans la 113e session de la Conférence internationale du travail et dans la discussion sur le travail décent et digne dans l'économie des plateformes avec une demande claire :

Les normes mondiales doivent soutenir les visions féministes africaines de la justice, garantir des protections contraignantes pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs des plateformes, démanteler les modèles néocoloniaux d'extractivisme numérique et promouvoir un avenir numérique féministe et dirigé par les travailleurs.

Ce n'est pas un avenir qui émergera tout seul. Nous devons nous battre pour l'obtenir, et c'est maintenant qu'il faut le faire !

Nos principales revendications



1. Un travail décent et digne n'est pas négociable

- ☐ Salaires équitables et décents
- ☐ Conditions de travail sûres et dignes
- ☐ Accès aux protections sociales
- ☐ Soins de santé, y compris soutien psychosocial, pensions et congés parentaux
- ☐ Reconnaissance des droits inhérents au travail, y compris la liberté d'association, le droit de s'organiser et de négocier collectivement
- ☐ Salaire égal pour un travail égal et tolérance zéro à l'égard de la discrimination et du harcèlement

2. Mettre fin à l'exploitation de la main-d'œuvre et des données africaines

- Les entreprises de plateformes doivent cesser de tirer profit du travail non rémunéré et sous-payé des femmes.
- Mettre fin aux modèles qui reportent les risques sur les travailleurs tout en exploitant les données et les ressources de l'Afrique.
- Réduire la fracture numérique qui marginalise les femmes africaines rurales, indigènes et pauvres, ainsi que les personnes en situation d'exclusion liée au genre.
- Rendre justice aux travailleurs et à leurs familles dont la vie a été touchée par le statu quo de l'économie de plateforme.

3. Centre Alternatives Féministes et Africaines

- Promouvoir les plateformes numériques coopératives, communautaires et solidaires.
- Investir dans le leadership, les compétences et l'innovation numérique des femmes africaines et des personnes expansives sur le plan du genre.
- Contester les monopoles des Big Tech sur l'économie numérique africaine et exiger la mise en œuvre de pratiques mondiales équitables qui protègent les travailleurs.
- Adopter des approches africaines, communautaires et indigènes des données et des connaissances produites par les travailleurs.

4. Adopter des lois et des politiques transformatrices en matière de genre.

- Veiller à ce que les lois relatives à l'économie de plateforme soient inclusives et participatives.
- Protéger tous les travailleurs des gigs et des plateformes, quelle que soit leur classification.
- Étendre les socles universels de protection sociale pour inclure les travailleurs des gigs et des plateformes.
- Renforcer les mécanismes d'application et la responsabilité pour s'assurer que les lois se traduisent par des protections réelles.
- Adapter et mettre à jour les lois et les politiques pour protéger les communautés marginalisées à mesure que les technologies et les économies numériques évoluent.
- Mettre en place un organisme indépendant, centré sur les travailleurs, mandaté pour faire respecter les normes éthiques et protéger les droits et les voix des travailleurs des plateformes et des gig workers.

5. De la survie à la prospérité

- Nous envisageons un avenir où les femmes africaines, les personnes en expansion de genre et les communautés marginalisées prospèrent dans des économies dignes, fondées sur les droits et centrées sur les personnes.



1. Le travail décent et digne dans l'économie de plateforme n'est pas négociable

Le travail décent et digne, tel que défini par l'OIT, est un droit fondamental et doit être adapté aux réalités africaines. Nous appelons la CIT à adopter des normes fortes et contraignantes qui garantissent un travail décent et digne dans toutes les formes de travail sur plateforme, notamment :

- ☐ La pleine reconnaissance des travailleurs des plateformes et des gig workers en tant que travailleurs, ayant droit aux droits du travail, aux protections sociales et à la négociation collective - indépendamment de leur classification.
- ☐ La prise en compte de la dynamique sexospécifique spécifique de l'économie de plateforme, où les femmes et les personnes expansives en termes de genre sont confrontées à des salaires inférieurs, à des charges de soins non rémunérés, à la discrimination, aux biais algorithmiques et aux risques de sécurité.

1. Rejeter les modèles capitalistes néocoloniaux et hétéropatriarcaux du travail sur plateforme

L'économie de plateforme en Afrique reproduit le travail de l'ère coloniale, l'extractivisme et le capitalisme hétéropatriarcal, sous couvert d'innovation numérique. Nous rejetons la normalisation des modèles d'exploitation dans l'économie de plateforme qui profitent du travail non rémunéré et sous-payé des femmes et des personnes expansives sur le plan du genre, ainsi que de l'extractivisme numérique et économique de l'Afrique. Nous exigeons :

- ☐ La transparence et la redevabilité des entreprises de plateformes.
- ☐ La résistance aux modèles qui externalisent les risques sur les travailleurs tout en extrayant des profits du travail et des données africaines.
- ☐ La fin de la fracture numérique qui marginalise systématiquement les femmes africaines et les personnes expansives du point de vue du genre, les travailleurs ruraux et les travailleurs du secteur informel.
- ☐ La fin du colonialisme des données, de la surveillance et de l'exploitation algorithmique dont sont victimes les travailleurs africains.

2. Centrer les alternatives féministes africaines et dirigées par les travailleurs

Nous appelons à des alternatives féministes africaines à l'économie de plateforme actuelle, qui sont enracinées dans la propriété collective, les économies de soins et les modèles numériques basés sur la solidarité.

Nous plaidons pour :

- La reconnaissance et le soutien des plateformes numériques africaines, coopératives, communautaires et solidaires en tant que modèles viables.
- L'investissement dans le leadership, l'innovation et la gouvernance des femmes africaines dans le travail sur les plateformes et l'économie numérique au sens large.
- L'adoption d'approches africaines, communautaires et indigènes des données et des connaissances produites par les travailleurs et la priorisation des initiatives de données qui conduisent à la propriété et au contrôle des données par les travailleurs, à la transparence sur les décisions basées sur les données et à la redevabilité en cas d'utilisation abusive des données par les plateformes.
- Le démantèlement des monopoles des Big Tech et la priorisation de la souveraineté numérique africaine.

3. L'établissement de normes sexospécifiques, inclusives et participatives au sein de la CIT

Nous appelons la CIT à :

- Assurer une participation inclusive des mouvements féministes, des travailleurs informels, des travailleurs des plateformes et des gigs, et des voix de la base, d'Afrique et d'ailleurs.
- Développer des normes contraignantes qui intègrent l'intersectionnalité, la justice de genre et les approches décoloniales dans la réglementation de l'économie de plateforme.
- Faire respecter les protections du travail pour tous les travailleurs, indépendamment de la classification de l'emploi.
- Ratification des conventions fondamentales de l'OIT qui traitent des principaux droits du travail pertinent pour les travailleurs des plateformes.
- Donner la priorité aux évaluations de l'impact sur le genre et aux audits dans tous les processus d'élaboration de politiques et de normes.
- Élargir les socles de protection sociale pour les travailleurs de gig et de plateforme, y compris les soins de santé, les congés parentaux et les retraites.
- Développer des modèles de justice et de mise en œuvre inclusifs qui garantissent des systèmes de redevabilité ouverts, juridiquement contraignants et libres de tout préjugé, créés et gérés par les travailleurs pour faire progresser la justice des données et la souveraineté technologique.
- Établir un organisme indépendant, centré sur les travailleurs, tel qu'un organisme de redevabilité du travail numérique et des plateformes ou un médiateur, qui est mandaté pour faire respecter les normes éthiques et protéger les droits et les voix des travailleurs des plateformes et des gigs. Cet organisme doit fonctionner comme un espace transparent, accessible et fiable où les travailleurs peuvent dénoncer sans crainte l'exploitation et les préjudices subis. Il doit avoir le pouvoir d'enquêter

sur les pratiques contraires à l'éthique, de prendre des décisions contraignantes et de forcer les plateformes à rendre des comptes et à offrir des réparations lorsque les droits des travailleurs sont bafoués.

4. De la survie à la prospérité : Récupérer la justice économique pour les femmes africaines dans l'économie des plateformes.

- Nous réaffirmons que la justice économique est indissociable de la justice de genre, raciale, climatique, numérique et sociale.
- L'« avenir du travail » doit être récupéré par les Big Tech et façonné par les travailleurs africains, les femmes, les personnes en expansion de genre et les communautés pour la dignité, les droits et le bien-être collectif.
- Pour prospérer, il faut également veiller à ce que le travail sur plateforme ne devienne pas un piège pour ceux qui fuient les conflits et les catastrophes. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des travailleurs dans les contextes fragiles et humanitaires, où l'exploitation est monnaie courante et où la surveillance officielle est minimale. Les normes mondiales doivent inclure des protections supplémentaires telles que des garanties de sécurité, de véritables services de soutien tenant compte des traumatismes et des protections juridiques contre l'exploitation afin de préserver les protections des travailleurs.
- Les féministes africaines envisagent une économie de plateforme où les femmes, les personnes de genre divers et les communautés marginalisées ne se contentent pas de survivre à un travail précaire, mais prospèrent dans des économies dignes, fondées sur les droits et centrées sur les personnes. Les économies numériques doivent fonctionner pour les personnes, pas pour le profit !

Notre appel à l'action



Notre appel immédiat à l'action lors de la 113e session de la Conférence internationale du travail (CIT) : **La CIT doit se tenir aux côtés des travailleurs, pas des propriétaires de plateformes !**

- États membres : Se faire les champions de positions et de normes centrées sur l'Afrique, féministes et fondées sur les droits en ce qui concerne le travail sur plateforme.
- Partenaires sociaux : Soutenir les revendications féministes africaines en matière de justice du travail et centrer les voix des travailleurs des plateformes.
- L'OIT et la CIT : S'engager en faveur de normes de travail contraignantes, de droits aux données et de réglementations sensibles au genre qui remettent en cause le

capitalisme numérique exploiteur et reconnaissent le leadership féministe africain. L'OIT à s'engager à élaborer des normes internationales du travail contraignantes qui reflètent les diverses réalités de l'Afrique, les principes féministes et les visions décoloniales de l'avenir du travail.

Nous exhortons :

- ☐ Les gouvernements africains à adopter des cadres réglementaires féministes et fondés sur les droits pour l'économie des plateformes et l'économie numérique au sens large.
- ☐ Les gouvernements africains à instituer des processus de mise en œuvre qui garantissent que les cadres réglementaires sont utilisés pour servir les besoins des travailleurs.
- ☐ Les entreprises de la plateforme à reconnaître et à respecter les droits et le leadership des travailleurs africains.
- ☐ Les entreprises de la plateforme doivent mettre en place des processus de mise en œuvre qui garantissent que les cadres réglementaires sont utilisés pour répondre aux besoins des travailleurs.
- ☐ Les syndicats, les mouvements féministes et la société civile à construire une solidarité, des alliances et des campagnes qui centrent les voix et l'agence des travailleurs africains des plateformes et des gig workers.
- ☐ La 113e session de la Conférence internationale du travail doit être un tournant pour garantir que l'économie de plateforme fonctionne pour tous, et non contre les plus marginalisés. L'économie de plateforme doit offrir un travail décent et digne aux travailleurs africains, en particulier aux femmes et aux personnes expansives sur le plan du genre !